

Information importante : Relève de votre compteur d'eau

Madame, Monsieur,

Les compteurs d'eau sont équipés d'un module de radio-relève. Le service d'eau ne peut pas relever à distance ces compteurs (compteurs SAUR non compatibles avec nos outils de relève).

Dans le cadre de la facturation des redevances d'eau et d'assainissement, **nous vous demandons de relever votre compteur d'eau et de transmettre l'index au service d'eau, au plus tard le 15 avril 2023 :**

- Par téléphone : 02 47 93 78 79
- Par mail : j.mathe@cc-cvl.fr
- Via le portail abonné en se connectant sur son espace personnel (<https://portail-web.chinon-vienne-loire.fr>)



RELEVEZ UNIQUEMENT LES CHIFFRES SUR FOND NOIR (ils indiquent les m³)

Sans retour de votre part, les factures seront basées sur des estimations de la consommation d'eau des années précédentes.

PENSEZ-Y !

Une campagne de renouvellement des compteurs sera réalisée dans les années à venir afin de pouvoir relever à distance les compteurs d'eau, à chaque facturation.

Tant que votre compteur n'a pas été changé, pensez à nous transmettre votre index les 1^{ères} quinzaines d'avril et d'octobre afin de prendre en compte votre consommation réelle.

Merci de votre compréhension,

Vincent NAULET

Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

